



PREAVIS NO 02/2025

du 28 janvier 2025

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 72'000.00 POUR
L'ÉTUDE DE LA REFONTE COMPLÈTE DE LA PLACE DES SPORTS DU
VERNEY À LA SUITE DU PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2023**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le préavis 09/2023 a permis à la Municipalité de mener une étude pour la refonte complète de la place des sports du Verney pour les phases 2, 3.3.31, 3.32 et 3.33 regroupant ainsi les études préliminaires, l'avant-projet, le projet d'ouvrage et les demandes d'autorisation. Ces différentes phases nous ont permis d'arriver à un projet cohérent, bien intégré et répondant aux attentes des différentes parties prenantes.

Le dossier d'enquête est prêt et le calendrier des travaux peut être maintenant défini de manière plus précise.

Compte-tenu de l'ampleur du projet, la Municipalité et le Conseil communal doivent pouvoir connaître les coûts de manière plus précise avec une incertitude plus faible (+/- 10%), ce d'autant que les coûts estimés lors de la phase projet ont fait passer ce dernier à un budget de près de CHF 9'500'000.00. Les différentes subventions et participations de tiers attendues doivent également pouvoir être chiffrées de manière plus précise.

2. Appel d'offres

La phase d'appel d'offres SIA 4.41 suit les différentes parties de l'avant-projet, du projet d'ouvrage et des demandes d'autorisations déjà faites ou en cours de finalisation. Au terme de cette étape, nous aurons en mains des chiffres basés sur des retours d'entreprises spécialisées avec des prix actuels.

Cette phase prévoit notamment les chapitres suivants :

- Appels d'offres (publiés sur SIMAP)
- Comparaison des offres et adjudication (attribution des mandats)
- Révision des coûts et des délais

Pour avoir un choix et des éléments de comparaison, la Municipalité a demandé à l'entreprise mandatée pour les phases 3 d'avant-projet et à un autre bureau d'ingénieurs une offre pour cette phase 4.41 d'appels d'offres. Au terme de ce processus, la Municipalité et le Conseil communal pourront se prononcer sur la faisabilité de ce projet en regard de la situation financière communale. Si le projet et son financement sont acceptés, le préavis de crédit de construction (SIA phases 5) pourra être établi.

Ce projet est véritablement un projet d'intérêt général et doit être pensé pour les générations actuelles et futures.

3. Coûts estimatifs

Sur la base des 2 offres reçues, la Municipalité est en mesure de proposer ce préavis 02/2025 pour un montant TTC de CHF 72'000.00.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

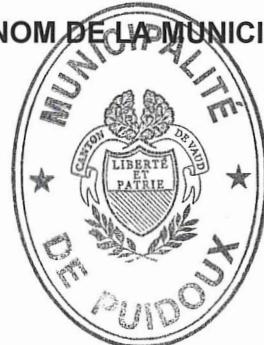
LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 02/2025 du 28 janvier 2025 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 72'000.00 pour l'étude de la refonte complète de la place de sports du Verney à la suite du préavis municipal no 09/2023 ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à compléter son étude pour la refonte complète de la place des sports du Verney conformément au préavis municipal no 02/2025 du 28 janvier 2025 ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cette étude complémentaire par la trésorerie communale ;
3. D'autoriser la Municipalité à porter ce montant à charge du service des sports et de l'amortir par celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic

R. Gilliéron

La Secrétaire

L. Morerod

Municipal délégué : M. Jean-François Rolaz